

# INFO

# RAPIDE



Rungis, le 3 mars 2025

## Relevé de décision de la CPPNI Déménagement du jeudi 27 février 2025 :

### 4 points à l'ordre du jour :

- NAO
- FIPU
- Application des classifications
- Questions diverses

#### 1. NAO

Lors de cette seconde réunion de négociation, l'OTRE a proposé une revalorisation des taux conventionnels de 2 % pour les échelons 1A et 2A, de 1,3 % pour le reste de la grille et de 1,8 % pour les coefficients 1D.

De son côté, la Chambre Syndicale du Déménagement a proposé une revalorisation de 2 % pour les échelons 1A et 2A et de 1,6 % en linéaire pour le reste de la grille.

La délégation a immédiatement réagi sur ce mandat jugé insuffisant. La CFDT revendique une revalorisation linéaire.

Après une suspension de séance, l'OTRE s'est alignée sur la proposition de la Chambre Syndicale du Déménagement, soit une augmentation de 2 % pour les échelons 1A et 2A et de 1,6 % pour les autres coefficients.

Ce mandat commun sera ouvert à signature jusqu'au 14 mars 2025.

#### 2. Fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle (FIPU)

Une étude est en cours afin de conclure un accord de branche dans le secteur du déménagement.

#### 3. Application des classifications

Le CQP « Compagnons » sera placé au coefficient 1C, avec une ancienneté de deux ans pour les titulaires de cette certification.

#### 4. Questions diverses

Absence de questions diverses.

### PERSONNES À CONTACTER

Patrick **BLAISE**  
Secrétaire Général  
06 82 09 02 97

Olivier **ETHEVE**  
Secrétaire Général Adjoint  
06 73 59 09 89

Yves **BORE**  
06 61 43 09 86

